PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE COMMUN À RENNES MÉTROPOLE, LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS PLACÉ AUPRÈS DE RENNES MÉTROPOLE

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le scrutin s'est déroulé par vote électronique exclusif. Le scrutin a été ouvert le 29 novembre à 16h et a été clôturé le 6 décembre 2018 à 16h.

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

Le bureau de vote s'est réuni le 6 décembre à 16h à l'hôtel de Ville, place de la Mairie pour procéder à la clôture du vote et au dépouillement.

À l'issue d'un délai de 20 minutes laissé à l'électeur qui se serait connecté avant 16h, le scrutin est déclaré publiquement clos et il est procédé au dépouillement.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

		Madame Mélanie VAMBANA	
	Titulaire	Madame Melallie VAMBATOT	
Président	Suppléant	Madame Réjane GUYOMARD-BELHOMME	
	Titulaire	Madame Laurence BOULLET	
Secrétaire	Suppléant	Madame Fabienne MACHEFAUX	

Délégués de listes Liste CFDT Interco 35	Titulaire	Madame Marion GILBERT	
Liste of D1 interes so	Suppléant	Monsieur Hervé HAMON	
Liste CGT et UGICT-CGT	Titulaire	Madame Christine LESUR	
Liste CG1 et 00101 001	Suppléant	Monsieur Antoine BATALLER	
Liste Force Ouvrière des territoriaux	Titulaire	Monsieur Jérôme JOURDAN	
rennais	Suppléant	Monsieur Bertrand HUET	
Liste SUD Collectivités Territoriales 35	Titulaire	Monsieur Stéphane MORANDEAU	
Liste GOD Collegatities former and	Suppléant	Monsieur Gérard GENDROT	
Liste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	Titulaire	Monsieur Christophe LE FLOCH	
LISTE ONON INTEL 60 00 TOTAL CAR	Suppléant	Madame Isabelle QUESNEL	

RECENSEMENT ET DEPOUILLEMENT DES VOTES

Nombre d'électeurs inscrits	5987
Nombre de votants	30 77
Nombre de vote blanc	133
Nombre de suffrages valablement exprimés	2944

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Nom de la liste	Affiliation		
Liste CFDT Interco 35	CFDT	Nombre de voix obtenue	
	CFDT	1146	
Liste CGT et UGICT-CGT	Fédération CGT des Services Publics	227	
Liste Force Ouvrière des territoriaux		387	
rennais	Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière	647	
iste SUD Collectivités Territoriales 35	SUD Collectivités Territoriales et Union Syndicale Solidaires Fonction Publique	635	
iste UNSA Inter-co 35 Territoriaux	Fédération UNSA Territoriaux	129	

Liste commune

Répartition des suffrages exprimés de la liste commune des organisations syndicales CGT et UGICT-CGT :

Nombre total de suffrages exprimés	Base de répartition fixée lors du dépôt de la liste	ac sulliques exprime	
29 44	Pour la CGT : 67%	réparti par organisation syndicale	
	Pour l'UGICT-CGT : 33%	12771	

ATTRIBUTION DES SIÈGES

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire au Comité.

La désignation des membres titulaires est faite à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne. Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires du personnel que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Calcul du quotient électoral :

Q = Nombre de suffrages valablement exprimés Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	soit	<u>2944</u> 15	=196,266
--	------	-------------------	----------

Attribution des sièges au quotient :

Liste CFDT:	Nombre de voix Quotient électoral	soit	1146 = 5,839	soit .5 sièges
Liste CGT et UGICT-CGT :	Nombre de voix Quotient électoral	soit	387 .196,266 =1,971	soit . ∴ sièges

Soit Asièges attribués au quotient.

Nombre de sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : sièges

Attribution du premier siège à la plus forte moyenne :

<u>.1116...</u> = ...19.1. Nombre de voix Liste CFDT: soit Nbre de siège obtenu +1 <u>987</u> = 193,5 Nombre de voix Liste CGT et UGICT-CGT : soit Nbre de siège obtenu +1 <u>...647</u> = 161,75 Nombre de voix Liste Force Ouvrière : Nbre de siège obtenu +1 <u>...635...</u> = <u>...158</u>,75 Liste SUD: Nombre de voix soit Nbre de siège obtenu +1 <u>129</u> = 129. Nombre de voix Liste UNSA: soit Nbre de siège obtenu +1

Le siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste CG-T- U &I CT- C & T

OU, si des listes ont la même moyenne, Le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix, soit la liste

OU, si des listes ont la même moyenne et ont recueilli le même nombre de voix, Le siège est attribué à la liste qui a présenté le plus grand nombre de candidats, soit la liste

OU, si des listes qui ont la même moyenne, ont recueilli le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, Le siège est attribué par voie de tirage au sort, entre les listes concernées.

Attribution du deuxième siège à la plus forte moyenne :

Liste CFDT: Nombre de voix Nbre de siège obtenu +1 Liste CGT et UGICT-CGT: Nombre de voix soit Nbre de siège obtenu +1 Nombre de voix Liste Force Ouvrière : soit Nbre de siège obtenu +1 635 = 158,75 Liste SUD: Nombre de voix soit Nbre de siège obtenu +1 0+1 = 129 Liste UNSA: Nombre de voix soit Nbre de siège obtenu +1

Le siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste

OU, si des listes ont la même moyenne,

Le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix, soit la liste ... CFDT

OU, si des listes ont la même moyenne et ont recueilli le même nombre de voix, Le siège est attribué à la liste qui a présenté le plus grand nombre de candidats, soit la liste

OU, si des listes qui ont la même moyenne, ont recueilli le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats,

Le siège est attribué par voie de tirage au sort, entre les listes concernées.

Attribution du troisième siège à la plus forte moyenne :

Le siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste

OU, si des listes qui ont la même moyenne, ont recueilli le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats,

Le siège est attribué par voie de tirage au sort, entre les listes concernées.

REPARTITION DES SIEGES

Nombre total de sièges titulaires attribués à chaque liste :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus		
Liste CFDT :	5+1+1=7		
Liste CGT et UGICT-CGT :	1+1 = 2		
Liste Force Ouvrière :	3		
Liste SUD :	3		
Liste UNSA :	0		
TOTAL	15		

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur au comité technique peut y assister.

Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale ou son représentant en présence des membres du bureau de vote central.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Nom de la liste	Titulaires	H/F	Suppléants	H/F
CFOT interco	1. GLBERT MANZON: Marion	4	1. RUELLAND Martine	F
CEDT INTERCO	2. BiDEAULT Tickael	14	2. ALIX Sylvie	E
CROT INTERLIO	3. POUBANNE violaire	f	3. Miller Dominique	H
CROT intered	4. HAHON HERVE	H	4. SAMEDN BEAUVIEUX	£
CFOT INTERLO	5. TillET Isabelle	F	5. DELAMARE Yannick	+
CROT INTERCO	6. BARBET Slevier	4	6. DEROSA Alwon	F
CADT INTERLO	7. DENOUAL JOSiane	F	7. DE CORTES ROPHOREL	14
SUD CT.	8. LETARCAT Evelyne	£	8. JENJEN Dan	H
SUD CIT.	9. GENDROT Gerand	4	9. MORANDEAU Steighare	++
SUD GIT	10. REPOUTE Magali	P	10. RAGOT VERDIER	7
Fo territoriano Rensors	11. JOURDAN JEVONE	8	11. LAURENT fabiene	F
Foter itorians	12. Guittur Emmanuel	#	12. TOUZET Christelle	4
to temberiano	13. KERYELL Florence	P	13. SAUSTET Pascal	'H
CGT - USICT	14. LETUR Christme	£	14. RENAULT Morie-Live	F
CGT - UGICT	15. CHAVROCHE Philippe	H	15. TICHEAU frederic	H

Au total, sont élus :

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS
S'di d'é menacé par t' Chardonnet de quiter le piece
que nero se du Promotions de depouillement. En las
TI Sour Dan pour to

Le présent procès-verbal, dressé et clos, est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote. Il est transmis sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux délégués de listes.

Le 6 décembre 2018,

Le président titulaire, Mélanie VAMBANA

Le secrétaire titulaire, Laurence BOULLET

Le président suppléant, Réjane GUYOMARD-BELHOMME

Le secrétaire suppléant, Fabienne MACHEFAUX

Les délégués de listes

Liste CFDT Interco 35

Titulaire Mailion GILBERT

Liste CGT et UGICT-CGT

Titulaire, Christine LESUR

Liste Force Ouvrière des

territoriaux rennais

Titulaire, Jérôme JOURDAN

Liste SUD Collectivités

Territoriales 35

Titulaire, Stéphane MORANDEAU

Liste UNSA Inter-co 35

Territoriaux

Titulaire, Christophe LE FLOCH

A. 61.1

Suppléant, Isabelle QUESNEL

Suppléant, Gérard GENDROT

Suppléant, Hervé HAMON

Suppléant, Antoine BATALLER

Suppléant, Bertrand HUET